

NOMENCLATURE DES NIVEAUX DE FORMATION

(d'après la circulaire interministérielle n° 11-67-300 du 11 juillet 1967)

Niveau VI :

Sorties du premier cycle du second degré (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}) et des formations préprofessionnelles en un an (CEP, CPPN et CPA).

Niveau V bis :

Sorties de 3^{ème} et des classes de second cycle court avant l'année terminale (dans les statistiques officielles, le niveau VI inclut souvent le niveau V bis).

Niveau V :

Sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale.

Niveau IV :

Sorties des classes terminales du second cycle long et abandons des scolarisations post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III.

Niveau III :

Sorties avec un diplôme de niveau Bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles de formation sanitaire et sociale, etc...).

Niveaux II + I :

Sorties avec un diplôme de second ou de troisième cycle universitaire ou un diplôme de grande école.